

**Comité syndical du 09 avril 2021**

**DELIBERATION N° 21-014**

**Objet : Approbation du compte de gestion 2020.**

Le neuf avril deux mille vingt et un à quatorze heures, se sont réunis à l'Hôtel du Département sis à Cergy, les délégués désignés par chaque collectivité territoriale adhérente au Syndicat Mixte Ouvert Val d'Oise Numérique sous la présidence de Monsieur Pierre-Édouard EON.

Date de convocation :	<b><u>Sont présents :</u></b> M. Pierre-Édouard EON Mme Djida TECHTACH	Président du Syndicat Val d'Oise Numérique Déléguée du Département du Val d'Oise
01 AVR. 2021	<b><u>Sont excusés et suppléés :</u></b> Mme Christiane AKNOUCHE	Déléguée de la CC Carnelle Pays de France a été suppléée par M. Jacques RENAUD
Date d'affichage :	<b><u>Sont en visioconférence :</u></b> Mme Michèle BERTHY M. Arnaud BAZIN M. Gérard SEIMBILLE	Déléguée du Département du Val d'Oise Délégué du Département du Val d'Oise Délégué du Département du Val d'Oise
16 AVR. 2021	M. Olivier ANTY M. Stanislas BARTHELEMI M. Philippe HOUDAILLE M. Yves CITERNE	Délégué de la CC Haut Val d'Oise Délégué de la CC Vallée de l'Oise et des 3 forêts Délégué de la CC Vexin Centre Délégué de la CA Plaine Vallée
Acte rendu exécutoire :	M. Éric BAERT M. Pierre BARROS	Délégué de la CC Sausseron Impressionnistes a été suppléé par M. Matthieu LAURENT Délégué de la CA Roissy-Pays de France a été suppléé par M. Nicolas BARBELANE
16 AVR. 2021	<b><u>Sont absents :</u></b> M. Jean-Christophe POULET M. Jean-Pierre DORE	Délégué de la CA Val Parisis Délégué de la CC Vexin Val de Seine
Publication ou notification :		
16 AVR. 2021		
Secrétaire de séance :	M. Pierre-Édouard EON	

**Le Comité syndical,**

*Vu les articles L.5721, L.5722 et L.1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu l'arrêté préfectoral A15-060-SRCT du 30 janvier 2015 portant création du syndicat Val d'Oise Numérique,  
Vu les statuts du syndicat Val d'Oise Numérique,  
Vu le rapport n° 21-014,  
Vu le Compte de Gestion du Payeur départemental pour 2020,  
Vu les résultats budgétaires et les résultats d'exécution joints à la présente délibération*

Considérant qu'avant le 1<sup>er</sup> juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice, le trésorier établit un Compte de Gestion pour le budget principal (en l'absence de budgets annexes),

Considérant que le Compte de Gestion retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes selon une présentation analogue à celle du Compte Administratif,

Considérant que les écritures du comptable sont en concordance avec la gestion de l'ordonnateur,

**Après en avoir délibéré à l'unanimité :**

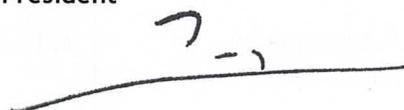
**DONNE ACTE** au Président de la présentation du compte de gestion de l'exercice 2020, produit par le Payeur départemental conformément à l'article D. 3342-13 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

**ADOpte** le compte de gestion du Payeur départemental du budget principal de Val d'Oise Numérique pour l'exercice 2020 dont la synthèse des résultats budgétaires et des résultats d'exécution est intégrée au rapport de présentation ;

**DIT** que ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes ;

**CHARGE** le Président et le Directeur général de Val d'Oise Numérique, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Le Président



Monsieur Pierre Édouard EON



Syndicat Mixte Ouvert  
Val d'Oise Numérique